



RÈGLEMENT FESTIVAL KINOLATINO

KINOLATINO est un festival de cinéma latino-américain organisé par l'association Transit Transat. Cette structure est une association culturelle à but non lucratif qui jouit du support financier et de la reconnaissance de nombreuses institutions publiques et privées belges et étrangères.

Le Festival KINOLATINO se déroule à Bruxelles, ainsi qu'à Anvers, Namur, Liège, Louvain-la-Neuve et Nivelles.

1. LE FESTIVAL KINOLATINO est ouvert à tous les cinéastes qui filment l'Amérique latine, ainsi que les cinéastes latino-américains qui filment en dehors du continent.

2. LES OBJECTIFS DE KINOLATINO :

- Sensibiliser le public aux différentes formes cinématographiques et à l'audiovisuel latino-américain.
- Donner aux créateurs et créatrices la possibilité de faire connaître leurs œuvres en assurant la promotion et la diffusion des films sur le territoire belge et luxembourgeois, en version originale sous-titré en français et anglais.
- Être un lieu de rencontre privilégié des cinématographies et des cultures latino-américaines avec l'Europe.
- Contribuer au développement de l'industrie cinématographique.
- Aider à une meilleure compréhension entre les peuples.
- Éduquer au et par le cinéma.

3. CONDITIONS POUR SOUMETTRE UN FILM AU FESTIVAL KINOLATINO

L'inscription est gratuite.

Date limite d'inscription : 30 septembre 2025

- Le film doit être récent (2024) et inédit (ou presque) en Belgique.
- Les réalisateurs et réalisatrices latino et non-latino peuvent inscrire leurs films accompagnées d'un lien de visionnage (avec ou sans mot de passe). S'il ne s'agit pas de la langue originale, la copie de sélection et de projection doit impérativement comporter des sous-titres en français ou en anglais. Le film sélectionné sera projeté en format DCP.

- L'inscription doit être accompagnée du matériel de promotion : bande annonce et/ou extraits du film en haute définition, une copie numérique de l'affiche, ainsi que d'une fiche technique qui mentionne : titre original du film, nom et prénom du réalisateur / réalisatrice, pays et année de production, durée du film, support de diffusion, langue du film, nom du directeur de la photographie, nom de l'ingénieur du son, nom du monteur, nom de la musique originale, noms du casting, noms des producteurs, nom de la société de production et des sociétés de coproduction et responsable des ventes. Le dossier de presse et articles sur le film sont les bienvenus.

- Les informations concernant l'inscription doivent être envoyées par mail à amigues@kinolatino.be ou via la plateforme <https://filmfreeway.com/Kinolatino>. Ces informations doivent être claires et complètes car celles-ci seront utilisées pour le catalogue et le site internet en cas de sélection.

Les ayants-droits s'engagent à avoir les droits d'utilisation des éléments de communication envoyés (images, photos, textes, bandes annonces, etc.), et à fournir les crédits photographiques correspondants. Ils autorisent par ailleurs le festival à les utiliser sur tous des supports de communication physiques et en ligne (site internet, réseaux sociaux, conférences de presse, catalogue, flyers, bandes annonces, etc.) de manière libre et gratuite.

Les fichiers DCP doivent être compatibles avec les différents serveurs du Festival ; les KDM doivent être programmées au minimum pour toute la durée du Festival ainsi que pour les différentes salles de projection collaborant à Kinolatino.

Pour les films dans une langue autre que le français, merci de noter que les sous-titres français et/ ou anglais sont obligatoires pour la copie de projection lors du Festival et sont à charge des ayants-droits.

4. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION DE KINOLATINO demeure seul habilité à accepter ou à refuser tout film proposé au Festival et à décider de toute exception au règlement. En cas de désaccord, c'est le directeur artistique qui prends les décisions finales. Les décisions du Comité ne seront pas communiquées avant début 2026.

5. LE COMITÉ PROGRAMMERA LES FILMS sélectionnés parmi les sections suivantes :

- Compétition officielle
Des films de long métrage documentaire et fiction.
- Compétition du court
Une séance de la sélection de films en format court.
- Section hors compétition qui propose des découvertes ou redécouvertes
Film d'ouverture et film de clôture.
Film hors compétition destiné à des séances accessibles pour jeune public.

- Séances spéciales et hors compétition
Film événement ou film dans le cadre d'une master-class ou forum de discussion dans un cadre militant, associatif ou citoyen.
- Campus Kinolatino
Une programmation hors compétition de longs et courts métrages spécialement conçue pour le public scolaire, universitaire ou pédagogique.
- Ciné-club Kinolatino
Film hors-compétition destiné à des séances avec un public cinéphile.

NB : un film peut être présenté dans plusieurs sections.

6. Les films présentés au Festival dans le cadre des Compétitions seront choisis par le Comité de programmation et après accord des ayants droit.

7. La sélection d'un film implique de la part des ayants droit de :

- informer le directeur artistique ou le président du festival si d'autres sélections ou candidatures à d'autres festivals existent en Belgique.
- faire parvenir son accord quant à la présentation du film sélectionné.
- informer les lauréates et lauréats respectifs de la sélection et des prix obtenus.
- mentionner aux médias, dans le matériel promotionnel et les réseaux sociaux la/les sélection(s) et, le cas échéant, le(s) prix obtenu(s).
- Aucun droit d'exploitation (fee) du film n'est payé lorsqu'un membre de l'équipe accompagne le film à Kinolatino.

8. Aucun film ne pourra être retiré une fois l'accord donné quant à sa présentation à Kinolatino.

9. Aucun film inscrit et programmé au Festival ne sera projeté en Belgique hors festival sans l'autorisation écrite de son ayant droit

10. L'expédition et la réexpédition des copies de projections des films présentés seront coordonnées par le Festival conformément aux indications qui auront été données à cet effet

11. Le Festival privilégiera la réception de copies de projection en dématérialisé via le FTP du festival. Dans les cas où le DCP serait envoyé par coursier ou par voie postal, Kinolatino assurera soit les frais de l'expédition soit les frais de la réexpédition des copies de projection des films sélectionnés. Les frais d'assurance des films inscrits sont à la charge du Festival.

Le Festival ne prendra pas en charge le coût de réexpédition de la documentation transmise (affiches, etc...) pour la promotion du film pendant le Festival.

12. Les frais inhérents à l'invitation des producteur·rice·s, réalisateur·rice·s et interprètes des films sélectionnés seront expressément définis par mail adressé par la Direction du Festival à chaque personne concernée. Dans le cas d'une co-réalisation, le Festival n'assumera les frais que d'une seule invitation.

13. Deux Jurys départageront les films présentés dans les différentes compétitions

- Jury Longs métrages
- Jury Courts métrages

Ces Jurys sont constitués de personnalités et de professionnels du cinéma et du monde artistique. Les membres de ces Jurys ne pourront être associés de quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

14. PRIX

14.1. LONGS MÉTRAGES

Le JURY LONGS MÉTRAGES décernera les prix suivants au sein de la Compétition officielle :

Grand prix Kinolatino et prix Kinolatino de la meilleure coproduction avec l'Europe.

14.2. COURTS MÉTRAGES

Le JURY COURTS MÉTRAGES décernera le prix Kinolatino du meilleur court métrage l'acceptation du présent règlement. Tous les cas non expressément prévus feront l'objet d'une délibération sans appel de la commission exécutive du Festival.

Règlement établi le 13 juin 2025.

contact@kinolatino.be

www.kinolatino.be